

P R O C È S - V E R B A L

Procès-verbal de la deuxième rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès de l'année 2008, tenue à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, 400, boul. de la Gabelle, entrée # 2, Saint-Étienne-des-Grès, le 28 février 2008 à 19 h.

Sont présents : M. Claude Boulanger – MRC Maskinongé
M. Robert Comeau – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
M. Jean-Yves Guimond – Coopérative MRM
M. Pierre Milette – Citoyen
M. Patrick Simard – Conseil régional de l'environnement Mauricie

Est absent : M. François Chénier – Maire de Saint-Étienne-des-Grès

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Formant quorum, le président, M. Jean-Yves Guimond, souhaite la bienvenue aux membres du comité de vigilance et les remercie de leur présence.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Guimond invite les membres à prendre connaissance de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Claude Boulanger et appuyé par M. Pierre Milette d'accepter l'ordre du jour proposé en laissant le varia ouvert. Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour se lit comme suit:

- 1. Mot de bienvenue et vérification du quorum;*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 24 janvier 2008;*
- 4. Suivi du procès-verbal du 24 janvier 2008;*
- 5. Démarche concernant la coordination des rencontres du Comité;*

6. *Problématique des odeurs;*
7. *Varia :*
8. *Date et lieu de la prochaine réunion;*
9. *Levée de la réunion*

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 24 JANVIER 2008

M. Guimond invite les membres à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre 24 janvier 2008 et à lui faire part de leurs commentaires.

Puisque les membres n'ont pas de modification à apporter, M. Robert Comeau, appuyé de M. Claude Boulanger, propose que le procès-verbal du 24 janvier 2008 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 24 JANVIER 2008

Suite à l'intégration d'un lien sur le site Internet pour que les visiteurs puissent faire leurs commentaires, les membres du comité de vigilance soulignent que les commentaires reçus devront leur être présentés aux membres lors de la prochaine rencontre.

M. Guimond demande si le communiqué de presse a l'objet d'un article dans le journal Le Stéphanois. Le secrétaire, M. Patrick Simard, mentionne que le communiqué de presse annonçant la disponibilité des documents du comité sur le site Internet du CRE Mauricie n'a pas été envoyé puisqu'il a reçu l'approbation du communiqué d'un seul membre du comité. Les membres présents donnent leur approbation pour que soit envoyé le communiqué de presse.

Tel que mentionné lors de la dernière rencontre, M. Robert Comeau, présente aux membres du comité l'organigramme de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM). Le conseil d'administration est composé de 2 représentants pour les MRC où il y a la présence d'un lieu d'enfouissement sur leur territoire (Maskinongé et des Chenaux) et d'un représentant pour les autres MRC (Trois-Rivières, Shawinigan, Mékinac).

M. Comeau présentera lors d'une prochaine rencontre un document concernant le quorum et le vote au sein du conseil d'administration de la RGMRM.

M. Comeau présente et explique également l'organigramme de direction de la RGMRM et le tableau des tonnages annuels de matières résiduelles reçues au lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès. Il précise également le fonctionnement du recyclage dans les industries, commerces et institutions (ICI) de la région.

5. DÉMARCHE CONCERNANT LA COORDINATION DES RENCONTRES DU COMITÉ

Le secrétaire, M. Patrick Simard, explique aux membres les démarches qu'il doit entreprendre pour la préparation et le suivi des rencontres du comité de vigilance.

- a. Avis de convocation et ordre du jour envoyés aux membres et affichés dans la municipalité et la MRC du lieu d'enfouissement 10 jours avant la rencontre;
- b. Dans les 30 jours suivant la rencontre, il doit afficher le procès-verbal (non adopté) dans la municipalité et la MRC du lieu d'enfouissement et en envoyer une copie au Ministre. Il rend ce même procès-verbal disponible sur le site Internet du Conseil régional de l'environnement Mauricie;
- c. Suite à l'adoption du procès-verbal, lors de la rencontre suivante, il remplace le procès-verbal déjà disponible sur le site Internet par la version adoptée de celui-ci.

Les membres comprennent bien les différentes étapes et sont d'accord avec cette façon de faire.

6. PROBLÉMATIQUE DES ODEURS

M. Robert Comeau mentionne que le président du comité, M. Jean-Yves Guimond, et M. Pierre Milette ont été invités à la rencontre avec le consultant Odotech qui a eu lieu la semaine dernière. Ce consultant aura le mandat de réaliser une étude qui permettra d'établir l'état de la situation et de prioriser les actions pour contrer les odeurs. Une copie du rapport sera remise aux membres du comité de vigilance.

M. Milette mentionne qu'Odotech a proposé de former des citoyens résidants autour du site pour faire le suivi des odeurs. M. Comeau souligne que la RGMRM est intéressée par cette idée, car ceci permettra de suivre de façon objective l'évolution de la situation. M. Milette indique qu'il avait déjà l'intention de former un comité de citoyens, et ce comité pourrait s'occuper d'assurer le suivi des odeurs.

M. Milette mentionne que ce comité devra être mis en place rapidement puisque les travaux sont déjà en cours de réalisation. M. Comeau tentera d'obtenir le protocole afin de pouvoir commencer à recruter les citoyens qui assureront cette fonction.

M. Comeau souligne que les délais dans la livraison de l'équipement sont les principaux facteurs qui limitent l'avancement des travaux.

7. VARIA

Le secrétaire, M. Patrick Simard demande aux membres s'il doit mettre sur le site Internet les documents que M. Comeau a présentés au sujet de la RGMRM. Il convenu de mettre un lien avec le site Internet de la RGMRM puisqu'on y retrouve déjà cette information.

M. Milette demande si la problématique de la pollution lumineuse relève de la RGMRM. M. Comeau mentionne que cette problématique est de la responsabilité de l'entreprise Les Serres Du St-Laurent.

8. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le mardi 3 juin 2008 à 19 h, à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

NON ADOPTÉ

CE 27^E JOUR DE MARS 2008



Patrick Simard, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement
sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès